

## COMMUNE DE SAINT MICHEL LOUBEJOU

### Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26/01/2018

Etaient présents : Solange CANCES, Jean-François MOULENE, Martine BARNABÉ, Olivier PUECHMAUREL, Guillaume GRANVAL, Isabelle MARQUIS-TASTA, Gérard CARSAC,

Etaient absents : Josiane BOUAT, Marie-France MOULENE-BLANC, Jean-Pierre MONS

#### Dérogation au PLU

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la Déclaration préalable déposée par Mme Murielle ABRIOUX pour la réalisation d'un mur composé de parpaing en finition sablé/chaulé côté cour, doublé de pierres côté route et surmonté de tuiles H. 3.00m ainsi que pour la pose d'un portail H. 2.80m en bois coulissant.

Ce projet n'est pas en accord avec notre PLU, dans la mesure où le règlement préconise que :  
« la clôture doit être composée d'un mur bahut pouvant mesurer 0.60 mètres au maximum, éventuellement surmonté de matériaux ajourés sans que le tout ne dépasse une hauteur maximale de 1.80 mètres. »

Cependant en raison de la proximité immédiate du projet avec la RD n°803 qui fait l'objet d'un classement sonore (en catégorie sonore n°3) des infrastructures des transports terrestres au titre de l'arrêté préfectoral du 06/04/2012, pour un trafic supérieur à 5000 véhicules par jour.

Et dans la mesure où le projet aura pour effet de minimiser les contraintes sonores et visuelles liées à la RD n° 803 sans qu'il ne soit porté atteinte à la qualité du bâti environnant.

Le CM donne son approbation à la demande de dérogation exceptionnelle au PLU afin de réaliser ce projet.

#### - Fonds de concours de la Communauté de Communes - Acceptation

Le Conseil Municipal a délibéré en date du 28/04/2017 afin de solliciter un fonds de concours auprès de la communauté de communes pour le projet de « Sécurisation des bâtiments publics et accessibilité ».

La communauté de communes nous a accordé un fonds de concours à hauteur de 6 792,08 € pour ce projet.

Le CM délibère afin d'accepter le fonds de concours à hauteur de 6 792,08 €.

#### - Questions diverses

■ Une visite de Mme la Sous-préfète, Nadine Chaïb, est programmée le vendredi 16 février à 9H30 afin de visiter la commune et notre école.

**Prochaine réunion du conseil municipal prévue le mardi 6 mars**